



Loyer modification de paiement

Par **chris40**, le **28/04/2014** à **13:01**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Une autre question étant donné que ma locataire à plus de 90 ans en cas de non paiement du loyer puis je me retourner contre son fils pour qu'il paie le loyer sans être obligée de passer par le tribunal??. En ce qui concerne le paiement des ordures ménagères (non payer depuis 2 ans) j'ai envoyé plusieurs lettres recommandées mais ils ne vont pas les chercher. Que puis-je faire ? Et éventuellement est-ce que ça peut être récupéré sur les cautions??

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/04/2014** à **13:18**

Bonjour,

Si votre locataire en titre est la personne de 90 ans et que son fils n'est pas caution, vous ne pouvez rien lui demander à lui, seulement à votre locataire et/ou aux éventuelles cautions.